

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE WASZP

2026

Autorité Organisatrice :

Société Nautique de Bandol

Du 23 au 25 Octobre juillet 2026

Baie de Bandol - Grade 3

Groupe WhatsApp : ANNEXE 2

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Mention spéciale

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

La mention, [NP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie qu'un bateau ne peut réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV c0.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 L'annexe « Les règles techniques et de sécurité des supports à foils »
- 1.4 Les RCV modifiées pour les courses de Slalom seront décrites dans les IC.
- 1.5 Annexe P (Procédure spéciale de la règle 42) s'appliquera
- 1.6 L'Annexe T (Arbitration) s'appliquera.
- 1.7 En cas de traduction de l'Avis de Course, le texte français prévaudra

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 23 octobre 2026 sur le panneau officiel du club et le site internet : <https://racehub.waszp.com/eventdetail/645>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel sera situé à l'étage du club côté Ouest.

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe WASZP et WASZP X à jour de leur **cotisation nationale, pour les français** (<https://racehub.waszp.com/memberships>)

4.2 Les inscriptions doivent être effectuées sur le <https://racehub.waszp.com/eventdetail/645>

4.3 Les inscriptions se terminent à minuit heure française le 22 octobre 2026.
Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'autorité organisatrice.

4.4 Documents exigibles pour l'inscription

4.4.1 Pour les concurrents

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

4.4.2 Pour le bateau

- Le certificat de jauge valide
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 50 maxi par surface de voile (8.2 et 7.4/6.9/X)

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants :

Classe	Droits jusqu'au 14/10/2026	Droits après le 14/10/2026
WASZP	130€	170€

5.2 Annulation de l'inscription au Championnat de France

- Avant le 14 octobre 2026, 90% des frais d'inscription seront remboursés.
- Si l'annulation a lieu entre le 14 et le 20 octobre 2026, alors 50% des frais d'inscription seront remboursés.
- Si l'annulation a lieu après le 21 octobre 2026, aucun remboursement ne sera effectué.

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

Date	Horaires	Evénements
Vendredi 23 octobre	9h00-11h30 11h30 13H30 19H00	Confirmation d'inscription Breifing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Apéritif de Bienvenue
Samedi 24 Octobre	11h00 19h30	1 ^{er} signal d'avertissement Repas coureurs
Dimanche 25 Octobre	10h00 dès que possible	Signal d'avertissement Remise des prix et pot de fermeture

Un maximum de 4 courses peut être courues sur une journée, une 5^{ème} pourra être courue pour rattraper le retard sur le programme.

Le dernier jour de course prévu, aucune procédure de départ ne sera commencée après 16h00.

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de conformité.
Mise a disposition des bateaux pour jauge

9. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

Voir Annexe « Les règles techniques et de sécurité des supports à foils »

10. LIEU – ZONE DE COURSE

Société Nautique de Bandol / Baie de Bandol - Voir annexe « Zone de course »

11. LES PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les Instructions de course (IC)

12. SYSTEME DE PENALITES

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Les RCV P2.2 et P2.3 ne seront pas appliquées, RCV P2.1 s'appliquera au titre de l'annexe P. La RCV P5 ne sera pas appliquée.

13. CLASSEMENT

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand de 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

Le système de classement sera détaillé dans les instructions de course.

14. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des fanions donnés par l'organisation.

Tout bateau d'assistance de concurrent doit impérativement se déclarer auprès de l'organisation et fournir les informations demandées par l'Autorité Organisatrice.

A la demande, ces bateaux accompagnateurs pourront être requis pour agir comme bateau de sécurité et porter assistance.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

14.2.1 Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

14.2.2 Une VHF

14.2.3 Un couteau

14.2.4 Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

14.2.5 Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

14.2.6 Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté doit porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile conforme à ses règles de classe.

16. PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

17. PROTECTION DES DONNÉES

14.3 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la classe Waszp France et la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition.

14.4 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la Classe WASZP France à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « **La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

19. PRIX

Pour valider le titre de champion de France, il devra y avoir au moins 15 Waszp ayant confirmé leur inscription. Dans le cas contraire, la régate sera rétrogradée en critérium national grade 4.

Des prix seront attribués comme suit :

Championnat de France :

Les 3 premiers du classement général recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de Bronze

Autres classements :

- Féminine (7.5) : 1^{er}, 2^{eme} et 3^{eme}
- Junior : 1^{er}
- Youth : 1^{er}
- Apprentice : 1^{er}
- Master (8.2 ou 7.5): 1^{er}
- Super Master (8.2 ou 7.5): 1^{er}
- WASZP 7.5 m2 : 1^{er}
- Slalom : 1^{er} (si slalom couru)

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires sur les épreuves :

Société Nautique de Bandol - +33 (0)2 97 52 66 44 - regate@yccarnac.com

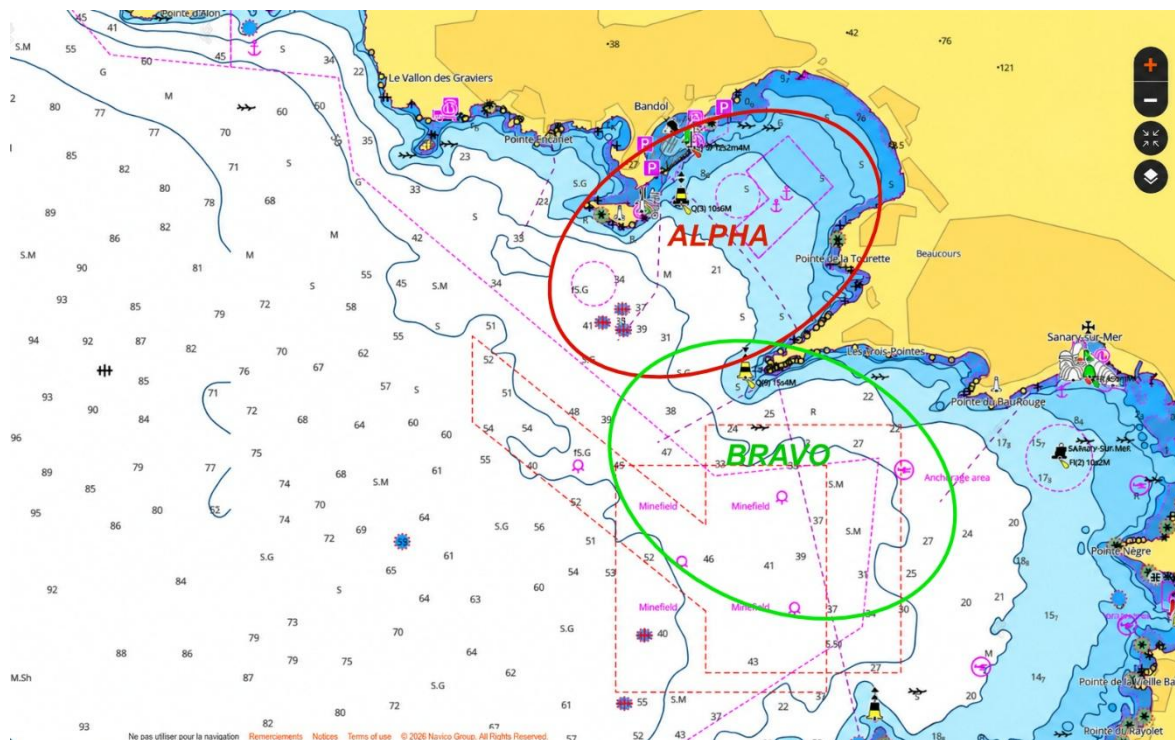
Olivier Dumaine

WASZP France – Manu Guedon – +33 (0)6 60 88 73 83 – wazpfrance@gmail.com

Classe WASZP France – Pierre Poitevin – +33 (0)7 83 97 63 67 - pierrepoitevin95@gmail.com

Web site: <https://racehub.waszp.com/> <https://www.snbandol.com/>

ANNEXE 1 Zones de course



ANNEXE 2 [Intégrez le groupe WhatsApp.](#)

